

# CERCLE D'ÉTUDES EUSKARIENNES

---

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1911.

La première réunion du *Cercle d'études Euskariennes* a été tenue à Bayonne, rue Bourg-Neuf, 53, à 3 heures de l'après-midi.

Étaient présents MM. Broussain, Daranatz, Dourisboure, Gavel, Lacombe, Léon et de Urquijo.

S'étaient fait excuser M. Constantin père, et MM. les Docteurs Constantin et Etchepare.

La séance a été consacrée à l'élaboration des statuts, qui ont été rédigés dans la forme sous laquelle on les trouvera ci-après, annexés au présent procès-verbal.

Puis, conformément à l'article X des statuts qui venaient d'être adoptés, il a été procédé à l'élection du Bureau. A l'unanimité des suffrages exprimés, M. de Urquijo a été élu président, M. Lacombe vice-président, et M. Gavel secrétaire.

La date de la prochaine, réunion a été fixée au 14 décembre, avec l'ordre du jour suivant:

- 1° Lecture et adoption du procès-verbal;
- 2° Election de nouveaux membres;
- 3° Projet d'unification de l'orthographe basque.

La séance a été levée ensuite.

Le Secrétaire,

GAVEL.

## *Status du Cercle d'Études Euskariennes*

*Article premier.* — Il est institué à dater du 9 novembre 1911 une Société ayant son siège à Bayonne, rue Bourg-Neuf, n° 53. Elle a pour titre: *Cercle d'études Euskariennes*.

*Article II.* — Comme but principal la Société se propose l'étude, le maintien, le développement et la diffusion de la langue basque.

*Article III.* — Sont aptes à devenir membres, ceux qui désirent le maintien de la langue basque, et peuvent justifier de connaissances, soit théoriques, soit pratiques, suffisantes pour collaborer à l'œuvre de la Société.

*Article IV.* — Les membres fondateurs de la Société sont MM. Broussain, Constantinpère, D'Constantin, Daranatz, Dr Dou-risboure, D'Etchepare, Gavel, Lacombe, Léon, et de Urquijo.

*Article V.* — Les personnes qui désirent faire partie de la Société, en adresseront la demande à l'un des membres fondateurs.

*Article VI.* — Nul ne peut être admis que s'il a réuni, au scrutin secret, au moins les 2/3 des suffrages exprimés, seuls les membres titulaires absents ayant le droit de voter par correspondance.

*Article VII.* — La cotisation annuelle est fixée à 5 francs. Les cotisations annuelles peuvent être rachetées une fois pour toutes moyennant le versement d'une somme de 100 francs.

*Article VIII.* — L'organe officiel de la Société est *La Revue Internationale des Etudes Basques*.

*Article IX.* — Seront membres correspondants, les personnes qui, remplissant les conditions indiquées aux articles III et VI, ne pourraient, par suite de leur éloignement et de leurs occupations, assister que très exceptionnellement aux séances. Cette catégorie de membres sera dispensée de la cotisation annuelle.

*Article X.* — Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, et d'un secrétaire-trésorier. Les élections auront lieu chaque année à la séance de novembre, à la majorité relative. Tout membre du Bureau est rééligible. Pour cette élection, le vote par correspondance est admis dans les mêmes conditions que pour l'admission de nouveaux membres.

*Article XI.* — La Société se réunit douze fois par an, le second jeudi de chaque mois, sauf décision contraire prise par les membres présents à la séance précédente.

#### SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1911

La deuxième réunion du *Cercle d'études Euskariennes* a été tenue à Bayonne, rue Bourg-Neuf, 53, le 14 décembre 1911, à 2 h. 1/2 de l'après-midi.

Étaient présents MM. de Urquijo, Broussain, Daranatz, Gavel et Léon.

M. Lacombe, retenu à Paris, s'était excusé.

MM. d'Arcangues et Landerreche ont été, à l'unanimité, nommés membres fondateurs.

MM. de Azkue, Arturo Campión, Domingo de Aguirre, Gregorio Múgica, Carmelo de Echegeray, Luis Eleizalde, et M. l'abbé Goyenetché ont été, à l'unanimité, nommés membres correspondants.

L'ordre du jour appelait ensuite la question de l'unification et de la codification de l'orthographe basque.

On a constaté d'abord avec satisfaction qu'une réelle tendance à l'unification et à la régularisation se manifestait de plus en plus dans les publications en langue basque.

On a été d'avis qu'il y avait intérêt à ce que le même mot s'écrivît autant que possible de la même façon quel que fût le dialecte: que par exemple il était bon que tous les basques écrivissent *jauna* quel que fût, dans le dialecte propre à chacun, le son exact donné au *j*. Cette unité d'orthographe au milieu des divergences des prononciations locales se trouve en effet plus ou moins dans toutes les langues littéraires; et d'autre part, en rendant plus facile à tout le monde la lecture de textes même écrits dans d'autres dialectes, elle ne peut que contribuer à développer le goût de la lecture.

On a ensuite examiné la question de la chuintante sourde. On sait que la plupart des textes basques français rendent ce son par la graphie française *ch*. En Espagne, les usages varient: certains emploient l'ancienne graphie castillane *x*; d'autres emploient le *sh* anglais; enfin les publications savantes tendent à employer une *s* surmontée d'une tilde ou d'un signe de forme quelconque.

Après une intéressante discussion, cette dernière graphie a été considérée comme la meilleure, et celle dont il convenait de s'efforcer de développer progressivement l'usage. On a rejeté unanimement la graphie *sh*, qui a un gros inconvénient: *l's* et *l'h* pouvant se trouver réunis l'une à la suite de l'autre, chacune avec son articulation propre, on pourrait confondre avec ce groupement le signe *sh* représentant la chuintante sourde. Quant à *l'x*, il a servi et sert encore à représenter tant de sons divers en France et en Espagne qu'il n'y a aucun avantage à en reprendre l'usage. Enfin le *ch* présente cet inconvénient que jamais, certainement, les Basques français et les Basques espagnols ne pour-

ront s'entendre sur l'usage à en faire, les uns ne voulant y voir que le signe de la simple chuintante, et les autres en faisant toujours le signe de la chuintante précédé de *t*. Dans ces conditions il vaut mieux renoncer purement et simplement A ce signe. — *L's* tildée présente enfin un dernier avantage: le son de *l's* basque et la chuintante sourde sont deux sons très voisins, qui permutent très facilement dans les mêmes mots, non seulement d'un dialecte à l'autre, mais même d'une localité à une autre : on trouve par exemple *adiskide* et *adiškide*. Dans ces conditions, il y a intérêt à ce que deux sons si voisins et permutant si facilement soient représentés par des signes très voisins l'un de l'autre eux aussi, comme *s* simple et *s* tildes.

On a abordé ensuite la question de *l'u*. Il a été entendu en principe, que l'on emploierait le signe *ü* pour représenter *l'u* souletin. Toutefois, comme la question intéresse surtout les Souletins eux-mêmes, il a été décidé que pour prendre sur la question des résolutions définitives, on attendrait une séance où des Souletins seraient présents.

M. Léon fait remarquer que certains dialectes espagnols auraient besoin d'un signe indiquant pour certains mots que *l'u* ne forme pas diphtongue avec une voyelle antérieure, mais forme une syllabe distincte, par exemple après un *e* dans des mots comme *eun*, forme de certains dialectes espagnols pour *ehun*. Il a été décidé que dans ce cas les dialectes en question pourraient marquer *l'u* d'un accent, grave ou aigu.

L'heure s'avançant, la suite de la discussion a été renvoyée à la réunion suivante, et la séance levée.

Le Secrétaire,

GAVEL.

SÉANCE DU JEUDI 11 JANVIER 1912.

Le Cercle d'études Euskariennes s'est réuni le jeudi 11 janvier à 2 h 1/2 de l'après-midi, rue Bourg-Neuf n° 53.

Étaient présents MM. Broussain, D'Constantin, Daranatz, Gavel, Landerreche et Léon.

M. de Urquijo, retenu à Bilbao, s'était excusé.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, l'on a mis à profit la présence de M. le D'Constantin, de Tardets, pour traiter la question du signe graphique destiné à représenter *l'u* souletin.

Il a été, décidé que *l'ü* serait le signe dont il conviendrait de propager et de généraliser l'usage.

Il a été décidé qu'à la prochaine séance on examinerait la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'adresser une requête à N. Sgrs les Évêques des différents diocèses du pays basque, pour que, lorsqu'on ferait de nouvelles éditions des catéchismes basques, L'orthographe préconisée par le Cercle d'études y fût employée, ce qui serait pour elle un excellent moyen de propagation.

La séance est levée ensuite.

Le Secrétaire,

GAVEL.

#### SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1912

Le Cercle d'Études euskariennes s'est réuni à Bayonne, le jeudi 8 février, à deux heures et demie de l'après-midi. Étaient présents : MM. de Urquijo, Broussain, Landerreche et Gavel.

M. de Urquijo annonce que, pour des raisons à lui personnelles, il croit devoir donner sa démission de Président, tout en continuant, bien entendu, à faire partie du Cercle et à collaborer à ses travaux aussi assidument que par le passé,

On passe ensuite à la question du *j*. Certains des membres du Cercle seraient d'avis de n'employer que ce seul signe pour représenter à la fois le son de *i* consonne initial de syllabe, le son de chuintante sonore, ordinaire. en Soule et dans d'autres régions (par exemple dans le mot *jauna*), et aussi le son de *jota* espagnole qu'a pris la même lettre dans d'autres régions. D'autres membres du Cercle seraient d'avis d'employer un signe différent pour ces trois sons, attendu que deux d'entre eux (peut-être même tous les trois) peuvent coexister dans un même dialecte : par exemple, le bas navarrais, à côté du son de *i* consonne initial de syllabe qui lui est habituel, possède le son de chuintante sonore dans quelques mots, comme *Birjina*.

Après discussion, le second avis finit par prévaloir, mais on décide unanimement qu'étant donné la parenté étroite et l'origine commune de ces trois sons, il convient d'employer pour les représenter une seule lettre, le *j*, en en modifiant seulement l'aspect par des signes accessoires, tels que tildes ou autres. On remet à plus tard de décider quels seront ces signes, pour s'informer exactement auparavant de la pratique des aranistes sur

ce point, et voir si l'on pourrait, soit l'adopter intégralement, soit s'en inspirer en partie.

L'heure s'avancant, la séance est ensuite levée.

*Le Secrétaire,*

H. GAVEL.

SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 1912

Le Cercle d'études euskariennes s'est réuni à Bayonne, le jeudi 14 mars, à deux heures et demie de l'après-midi.

Étaient présents : MM. de Urquijo, Broussain, d'Arcangues, Léon et Gavel; excusés : MM. Daranatz, Etchepare, Lacombe et Landerreche.

Le procès-verbal de la réunion précédente ayant été adopté, il est procédé à l'élection d'un président, en remplacement de M. de Urquijo qui a démissionné pour raisons personnelles. Plusieurs des membres titulaires, ne pouvant assister à la réunion, avaient envoyé leur vote par correspondance, ainsi que les statuts les y autorisaient. M. le D'Broussain est élu président, par sept voix contre une.

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission de M. Roby. Plusieurs des membres titulaires avaient également adressé leur vote par correspondance. M. Roby est également admis comme membre titulaire.

Ainsi qu'il avait été décidé à la séance précédente, on revient à la question des signes destinés à représenter les différents sons du *j*. Après une longue discussion, on décide d'employer le signe  $\hat{j}$  pour représenter le son de *i* consonne plus ou moins pur et plus ou moins précédé d'un léger son de *d*; le signe *j* pour représenter le son de chuintante sonore; et le signe  $\bar{j}$  pour représenter le son de jota espagnole.

Sur une proposition adressée par lettre par M. Lacombe, on décide, avec l'assentiment de M. de Urquijo, que lorsque les procès-verbaux des séances consacrées à la question de l'orthographe auront été publiés dans la *Revue Internationale des Études basques*, il en sera fait un tirage à part, dont un exemplaire sera adressé à chacun des membres titulaires ou correspondants du Cercle d'Études, qui pourront ainsi formuler et adresser au secrétaire leurs informations et leurs avis sur les points qui auront fait l'objet des travaux du Cercle. Ces obser-

valions et ces avis seront, dans une séance ultérieure, l'objet d'un examen approfondi, et c'est seulement ensuite que le Cercle prendra des résolutions définitives.

On décide de ne pas tenir de séance au mois d'avril, presque tous les membres du Cercle devant se trouver empêchés à cette époque. La prochaine réunion aura donc lieu en mai.

---